

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2015

ORDRE DU JOUR

- ✓ BUDGET PRIMITIF 2015
- ✓ VOTE DES TAUX COMMUNAUX
- ✓ ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA SURTAXE D'INVESTISSEMENT ANNEE 2015
- ✓ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2015
- ✓ INDEMNITES DE FONCTION DU 1^{er} ADJOINT – MODIFICATIF
- ✓ MARCHE AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CLSH - AVENANT
- ✓ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MJC
- ✓ QUESTIONS DIVERSES

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM,

Adjointes présents : M^r CASTANET, M^{me} PIOVESAN, M^r AZAM et M^{me} CABANIS.

Conseillers présents : M^{me} BLANC, M^{me} JULIEN, M^{me} BONNET, M^{me} BOUTIE, M^r ESCOUBOU, M^r MICOULAUD, M^r ALBERT, M^r BRU, M^r ORTIN.

Absente excusée : M^{me} DAUZATS (procuration à Mme), M^{me} EMILE-dit-BIGAS (procuration à M^{me} BLANC), M^{elle} FOULQUIER (procuration à M^{me} BOUTIE), M^r HOULES (procuration à M^r BRU), M^r COLLET

Après lecture des délibérations prises au cours du précédent Conseil Municipal en date du 12 mars 2015, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de ce compte-rendu. Le Maire ouvre la séance. Les sujets à l'ordre du jour sont abordés.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif 2015 adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal sur proposition de la commission des finances a été établi avec un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour limiter l'augmentation des taxes communales.

Le **budget communal** s'équilibre en dépenses et recettes :

- Section FONCTIONNEMENT : 1 052 580,00 €
- Section INVESTISSEMENT : 571 006,63 €

Ce budget permettra à la Municipalité de poursuivre l'aide aux associations, l'entretien des voiries et des bâtiments et de lancer les études relatives au réaménagement du Groupe Scolaire.

Le budget assainissement est proposé en équilibre:

- Section EXPLOITATION : 48 221,00 €
- Section INVESTISSEMENT : 82 399,97 €

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la hausse de 1,5% des taux communaux d'imposition.

PART COMMUNALE	En 2014	En 2015
Taxe d'habitation	9,28 %	9,42 %
Foncier bâti	20,18 %	20,48 %
Foncier non bâti	86,68 %	87,97 %

Soit en 2015, une recette supplémentaire espérée de **14 879 €** sur le produit attendu estimé à **490 050 €**.

ASSAINISSEMENT VOTE DE LA SURTAXE D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien du taux de la surtaxe d'investissement pour l'année 2015 à **0,59 € HT le m³** pour une recette attendue de **31 860 €** pour une consommation d'eau évaluée à 54 000 m³.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Il a été demandé à chaque association de faire parvenir les résultats de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la répartition des subventions aux associations de la façon suivante :

MJC :	64 000 €
Participations exceptionnelles MJC : (SSTV + minibus)	7 500 €
CRECHE :	10 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE :	2 500 €
Actions ponctuelles école : (voyage et organisation fin d'année)	4 000 €
ASLL :	2 000 €
TENNIS CLUB :	2 000 €
CLUB DES AINES :	550 €
AMICALE BOULISTE :	150 €

TOTAL : 92 700 €

INDEMNITES DE FONCTION DU 1^{er} ADJOINT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de revaloriser, à partir du 1/05/2015, le montant des indemnités du 1^{er} adjoint à 13,25% de l'indice 1015 (soit une augmentation de 100 € pour une indemnité nette de 450 €).

AVENANTS AU MARCHÉ DU CLSH

Concernant les travaux d'aménagement et d'extension du CLSH, la prise en charge de diverses modifications et adaptations a nécessité de modifier par avenants le marché initial.

Entreprises	Marché initial en € HT	Avenant en € HT	Nv marché en € HT
Jongenelen	102 724,99	-3 502,00	99 222,99
SPB	23 236,00	2 142,00	25 378,00
B.Sabathier	36 518,65	-15 153,15	21 635,50
Flageat	5 654,29	3 135,79	8 790,08
Causse Gouget	13 496,32	2 041,52	15 537,84
Dejean	14 783,99	/	14 783,99
Lacombe	7 864,00	/	7 864,00
E Teste	26 615,48	9 100,60	35 716,08
Cornus	42 490,45	2 990,20	45 480,65
Montant total :	273 384,17	754,96	274 139,13

Ces modifications ont été présentées à la commission d'appel d'offres le 30/03/2015, qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal autorise M^r le Maire à signer les avenants au marché et toutes pièces relatives à cette affaire.

CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS MJC

M^r Castanet donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention d'objectifs et de moyens à signer avec la MJC de Lagarrigue et la Fédération Régionale des MJC de Midi-Pyrénées. Celle-ci d'une durée de 3 ans, formalise les objectifs dont l'association s'assigne la réalisation grâce à l'aide financière, humaine et matérielle que lui apporte la collectivité.

Les principales missions sont les suivantes :

- Développement des activités en direction des enfants
- Développement de l'Action Jeunes
- Participation à l'animation locale et culturelle

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté et autorise le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS

- **Commémorations du 8 mai**

La cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 se déroulera le vendredi 8 mai 2015 à 11h devant le monument aux morts et sera suivie du verre de l'amitié dans la salle du Conseil Municipal.